



CCAN/11/40

# Les concours publics à l'agriculture en 2010

Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation

Session du 30 juin 2011

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire - MAAPRAT

Secrétariat Général - SG  
Service des Affaires Financières, Sociales et Logistiques - SAFSL

78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP

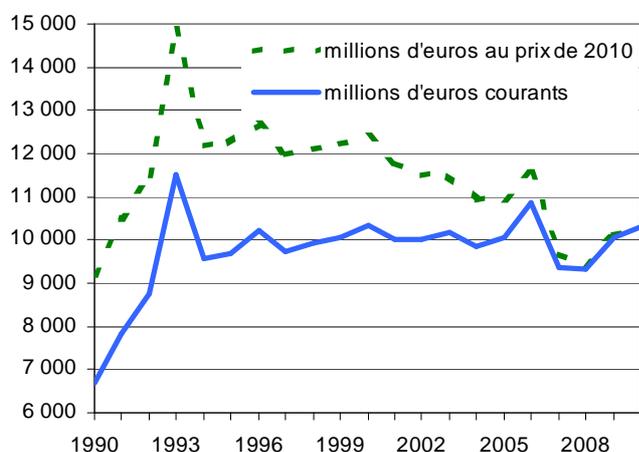
## Les concours publics à l'agriculture en 2010

En 2010, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale et hors pêche) s'élèvent à 16,4 milliards d'euros, dont 58 % financés par l'Union européenne. Ils progressent de 2 % par rapport à l'année précédente. Les aides nationales progressent de 5 % tandis que les aides européennes restent stables. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, augmentent de 2,1 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. L'année 2010 est marquée par le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture dans le contexte de crise économique et par la réorientation des aides suite au bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC) qui conduit à une diminution des dispositifs traditionnels (aides à la régulation des marchés, aux produits et de maîtrise de l'offre) à l'accroissement du régime de paiement unique. Après des années de baisse, les aides pour le développement rural restent stables en 2010 et auraient augmenté sans les reports de paiements importants sur 2011 pour les Mesures Agro-Environnementales (MAE), la Prime Herbagère Agro-Environnementales (PHAE) et les prêts bonifiés.

### 1- Agriculture et territoires ruraux : des soutiens publics qui restent en augmentation

#### 1.1 - Des aides aux marchés et revenus agricoles en légère augmentation

Légère progression des aides du premier pilier masquant des modifications structurelles importantes tant pour les aides nationales que pour les aides européennes



Graphique 1 : Evolution des aides de marché et revenus agricoles. Source: Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT / SAFSL / SDABC, 2011, Mai. 22p.

Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

En 2010, les aides de marchés et les aides au revenu agricole (1<sup>er</sup> Pilier) s'élèvent à 10,3 milliards\*, soit 2,6 % de plus qu'en 2009. Les aides européennes baissent légèrement à 8,7 milliards. Les aides nationales, 1,6 milliard, sont supérieures de 30 % à

\* l'unité de paiement retenue est l'Euro : milliards s'entend donc comme milliards d'Euros et millions comme millions d' Euros

celles de 2009. Ainsi, l'année 2010 est caractérisée par cinq faits marquants.

#### • Hausse des Droits à Paiements Uniques (DPU) et chute des aides liées aux produits

L'application en France du bilan de santé 2008 de la PAC se traduit par une réorientation des aides liées aux produits vers les DPU et les nouvelles aides de l'article 68. Le découplage de la plupart des aides liées aux produits entraîne une chute de 1,4 milliard de leur montant qui tombe à 1 milliard. Le régime de paiement unique augmente de 1,4 milliard par rapport à 2009, et les aides de l'article 68 sont mises en place pour un montant de 0,3 milliard. Le régime de paiement unique et les aides de l'article 68 s'élèvent en 2010 à 7,2 milliards. Les aides liées aux produits représentent 10 % des aides de marchés et revenus agricoles, au lieu de 24 % en 2009, lié à l'augmentation du découplage. Le poids du régime de paiement unique et de l'article 68 atteint 70 % contre 57 % en 2009 en lien avec l'augmentation du découplage.

#### • Mise en œuvre du Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA)

La mise en œuvre PSEA annoncé en octobre 2009, a permis de financer de nouvelles aides pour les exploitations agricoles françaises pour un montant de 346,6 millions, soit 88 % de l'enveloppe du PSEA (hors mesures fiscales) principalement sous forme de prise en charge de cotisations sociales et de frais financiers.

#### • Hausse des allègements de charges

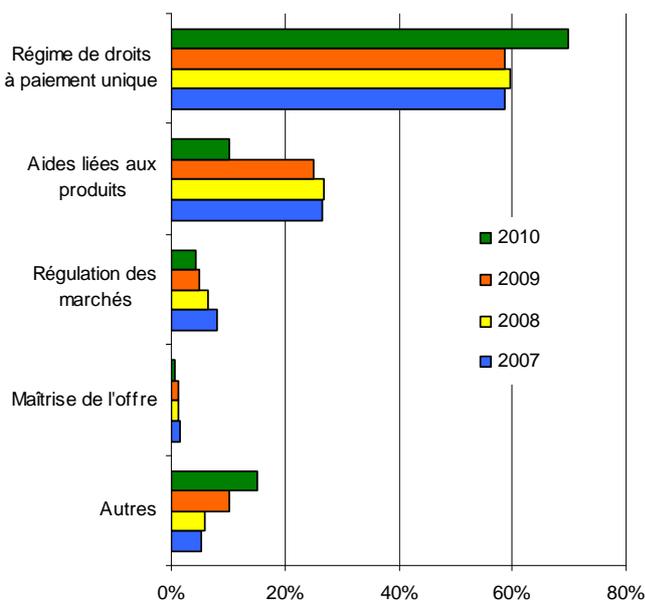
En 2010, les mesures nationales d'exonération de charges sociales s'élèvent à 507 millions (hors PSEA). Ces mesures nationales d'exonération de charges sociales concernent l'emploi dans le secteur agricole et notamment la nouvelle mesure relative aux taux réduits pour l'emploi de travailleurs occasionnels. L'Etat compense auprès des organismes de sécurité sociale les moindres recettes perçues du fait de l'exonération des charges sociales.

- **Baisse des aides sur la maîtrise de l'offre**

La fin du fonds de restructuration du sucre se traduit par la chute des aides de maîtrise de l'offre.

- **Montée en puissance de l' Organisation Commune de Marché (OCM) vitivinicole**

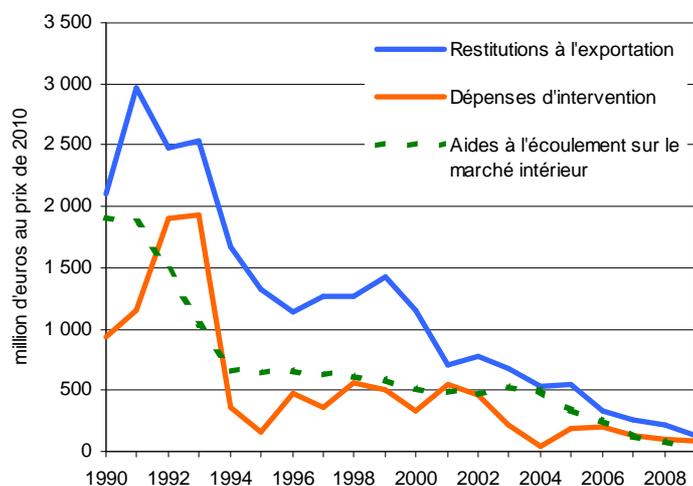
Cette augmentation impacte sensiblement les aides européennes sur l'organisation et la modernisation des filières ainsi que celles relatives aux actions de promotion.



Graphique 2 : Répartition et évolution des aides de marché et revenus agricoles (Hors fonds de restructuration de l'industrie sucrière). Source : *Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs*. MAAPRAT / SAFSL / SDABC, 2011, Mai. 22p.

Note : "Autres" correspond aux aides d'organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges.

### 1.1.1- Baisse des aides de régulation et de marché



Graphique 3 : Evolution des restitutions à l'exportation, dépenses d'intervention, et d'aides à l'écoulement sur le marché intérieur. Source : *Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs*. MAAPRAT / SAFSL / SDABC, 2011, Mai. 22p.

En 2010, les aides de régulation de marchés baissent de 9 %, pour atteindre 441 millions. Cette baisse est inférieure à celles constatées les années précédentes (-22 % entre 2008 et 2009). Les restitutions à l'exportation, les dépenses d'intervention et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur se replient essentiellement du fait de l'amélioration conjoncturelle des marchés.

- **Des restitutions plus touchées**

Les restitutions (107,3 millions) diminuent de 17 % en 2010. La baisse de 40 à 32,5 % du taux de restitution octroyé en juin 2010 peut expliquer la diminution de 5 % du montant des restitutions de volailles, notamment en fin d'année 2010. Avec près de 77 millions, ces dernières représentent plus de 72 % du total des restitutions 2010.

Les restitutions sur les produits laitiers (20,4 millions) augmentent de 55 % mais il s'agit de reliquat 2009 puisque l'amélioration du marché des produits laitiers n'a pas nécessité de nouvelles restitutions depuis leur arrêt fin 2009. Les montants sont en hausse pour les différents produits laitiers. Le montant des restitutions de viandes porcines (0,7 million) est très faible, il s'agit de reliquat.

Les restitutions sucre chutent de 75 %, la réforme de l'OCM sucre mettant fin en 2008 aux restitutions.

- **Des dépenses d'intervention toujours en baisse**

Les dépenses d'intervention communautaires (75,9 millions) affichent un léger repli de 5 %. Le stockage public de poudre de lait représente 90 % de l'intervention sur les produits laitiers, laquelle s'élève à 28 millions. Le stockage public de beurre et de crème étant fermé (-84 %), l'intervention s'est portée sur le stockage privé qui a fortement augmenté : + 88 % pour atteindre 2,4 millions.

Les interventions sur le secteur vitivinicole (44 millions) diminuent de 32 %. La nouvelle OCM vitivinicole entrée en vigueur il y a deux ans ne finance plus le stockage public d'alcool. Les soutiens accordés à la distillation diminuent (-27 %) : les paiements 2010 concernent le solde de la distillation 2008/2009 de 600 000 hl et les deux distillations prévues en 2009/2010 sur les vins blancs à hauteur de 160 000 hl.

- **Des aides à l'écoulement sur le marché intérieur en progression**

Les aides européennes à l'écoulement sur le marché intérieur, sont stables par rapport à 2009 (+1,4 %). Les aides à la production de fourrages séchés et à la transformation de chanvre et lin textile augmentent faiblement (+ 3 %). La plupart des autres aides n'a pas fait l'objet de paiements en 2010, à l'exception de l'aide du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI) pour la transformation du sucre de canne qui se maintient à 5,7 millions.

- **Les autres soutiens aux marchés continuent de diminuer**

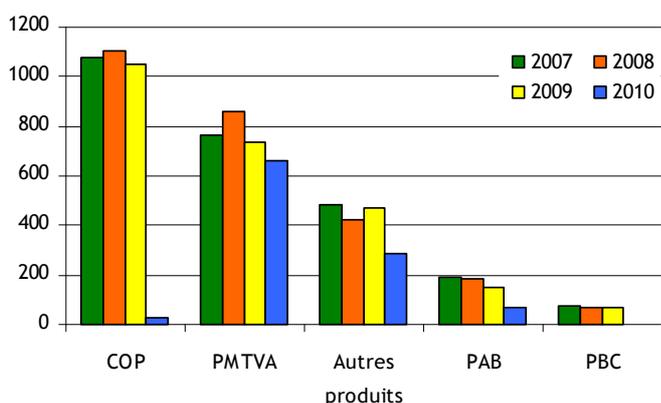
Les autres soutiens pour la régulation des marchés diminuent de 8,2 %.

Hors apurement, les aides européennes sont de 199,2 millions (- 0,5 %) dont 47,2 % sont alloués au fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes, lequel progresse de 15 %.

Les versements au titre du POSEI (volet marché) représentent 104 millions soit une baisse de 13 %. La diminution de 25 % des aides à l'industrie sucrière des Départements d'Outre Mer (DOM) est imputable au calendrier de paiement de ces aides. En effet, en 2010, contrairement à 2009, seuls les dossiers de la Réunion ont été mis en paiement. Ceux de la Martinique et de la Guadeloupe le seront début 2011. Le Régime spécifique d'approvisionnement, qui compense les surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement, a quant à lui, légèrement diminué (- 2 %) notamment les soutiens consacrés aux produits végétaux.

Hors apurement, les aides nationales (62 millions) diminuent de 4,9 %. Toutefois, certaines aides augmentent sensiblement par rapport à 2009. Il s'agit souvent d'aides de faibles montants, notamment les programmes sur le lin, les protéagineux et les oléo-protéagineux.

### 1.1.2 - Baisse des aides liées aux produits du fait de la montée en puissance des aides découplées



Graphique 4 : Evolution des aides liées aux produits. Source: *Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT / SAFSL/SDABC, 2011, Mai. 22p.*

Les aides liées aux produits diminuent de 58 % et se situent légèrement au-dessus du milliard en 2010.

Le recul est de 62 % pour les aides européennes. Hormis pour les DOM dans lesquels le découplage ne s'applique pas sur la Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA), la Prime à l'Abbatage (PAB) et la Prime aux Petits Ruminants (PPR) hormis la part non découplée de la PMTVA, les paiements encore effectués en 2010 le sont au titre de l'ancienne campagne 2009/2010.

Les aides pour les Céréales et Oléoprotéagineux, (COP) diminuent de 98 % pour atteindre 24 millions du fait du découplage de ces aides. Plusieurs aides liées aux produits végétaux se maintiennent encore, notamment les aides à la production de produits transformés à base de fruits et légumes (41 millions) et l'aide à la surface pour les fruits à coques (2 millions). Les paiements de l'aide aux cultures énergétiques chutent de 71 %. Il s'agit des derniers paiements de la campagne 2009/2010 puisque cette aide disparaît avec la campagne 2010/2011. Les aides végétales pour les DOM se maintiennent aux environs de 140 millions.

Les aides nationales liées aux produits se replient de 22 % du fait essentiellement de la quasi-disparition des aides accordées aux éleveurs touchés par la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO). La part nationale de la PMTVA payée en 2010 est supérieure de 3 % au montant de 2009 en raison du rattrapage de paiements non effectués fin 2009. Par ailleurs, en complément des aides animales du POSEI, une aide nationale de 1,1 million est venue compenser la réduction de l'enveloppe européenne.

### 1.1.3 - Forte diminution des aides de maîtrise de l'offre due à la fin des paiements au titre du fonds de restructuration du sucre et à l'arrêt des aides au retrait des terres

Avec la fin, des versements au titre du fond de restructuration du sucre qui se termine en 2012, les aides de la maîtrise de l'offre chutent de 75 % pour atteindre 95,7 millions en 2010.

Il a quand même été versé 17,5 millions d'aides à la diversification au titre du fond de restructuration du sucre. Les autres aides de maîtrise de l'offre reculent de 43 %. Avec le bilan de santé de la PAC le gel obligatoire disparaît (son application avait été simplement suspendue en 2009). Les aides communautaires versées au secteur vitivinicole pour abandonner des superficies plantées en vigne ou procéder à l'arrachage dans le cadre de la nouvelle OCM vitivinicole, reculent de 35 % à pour atteindre 47,7 millions. Le montant des demandes européennes pour ce dispositif dépassant le budget alloué pour la campagne 2009/2010, un taux de réfaction de 50 % a été appliqué à l'ensemble des Etats membres. L'ensemble des dossiers de la campagne 2009/2010 a été payé en 2010.

L'aide nationale à la cessation d'activité laitière augmente de 15 % pour atteindre 30,5 millions en 2010.

#### 1.1.4 - Forte augmentation du régime de paiement unique (aides découplées) du fait de l'application du bilan de santé de la PAC et de la mise en place des nouvelles aides de l'article 68

La PAC a été revue à mi-parcours à l'occasion du « bilan de santé » en 2008. Sa déclinaison en France a fait l'objet d'une large concertation et l'essentiel de ces mesures est entré en vigueur à partir de 2010.

La mise en œuvre du bilan de santé de la PAC en 2010 a modifié le champ du régime de paiement unique et celui des aides couplées aux produits. De nombreuses aides découplées intègrent le régime de paiement unique : 25 % de la PMTVA, 100 % de la PAB, de la prime à la brebis, des aides aux grandes cultures, de la prime spéciale à la qualité du blé dur, au houblon et les 60 % non encore découplés de l'aide au tabac (comme prévu en 2003).

De nouvelles surfaces agricoles permettent l'activation de DPU, notamment les surfaces en légumes, pommes de terre de consommation et plants de pomme de terre. Pratiquement toutes les surfaces agricoles sont éligibles, sauf les forêts. Les aides aux cultures énergétiques sont supprimées.

En 2010, huit nouvelles aides de soutien spécifique sont octroyées par la France en application de l'article 68 du règlement européen régissant l'octroi des aides directes. Leur objectif est de consolider des productions fragiles, de soutenir les systèmes de production durables ou d'instaurer un dispositif de couverture des risques. Il s'agit de soutiens environnementaux (diversité des assolements, soutien à l'agriculture bio, aide supplémentaire aux protéagineux), d'aide à la qualité pour le blé dur, d'aides à certaines productions animales faisant l'objet de désavantages spécifiques (ovins et caprins, production laitière de montagne, veaux sous la mère et veaux bio). Entre également dans ce cadre l'aide à l'assurance récolte, qui prend la forme d'une prise en charge partielle des cotisations d'assurance éligibles dans la limite de 65 % de celles-ci.

Enfin, la modulation passe à 8 % et les obligations liées au respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCEA) pour bénéficier des aides évoluent.

Les aides liées au régime des DPU et à l'instauration des aides de l'article 68 augmentent de 25 % par rapport à 2009 et s'élèvent à 7,2 milliards. Le montant des aides découplées est supérieur de 20 % à celui de 2009. Les premiers paiements concernant les soutiens spécifiques effectués au titre de l'article 68 s'élèvent à 298 millions. Les soutiens spécifiques non liés à une production s'élèvent à 94 millions : quatre cinquième pour l'aide à la diversité des assolements, un cinquième pour le soutien à l'agriculture biologique. Les premiers versements au titre de l'assurance récolte ne commenceront qu'en 2011.

Les soutiens spécifiques liés à une production s'élèvent à 204 millions dont 162 millions pour les désavantages spécifiques : 112 millions pour les ovins et 9 pour les

caprins, 37 pour la production de lait de montagne et 4 millions pour l'aide aux veaux sous la mère (Label rouge et bio). Enfin 36 millions ont été versés au titre de l'aide supplémentaire aux protéagineux et 7 millions pour l'aide à la qualité du blé dur.

#### 1.1.5 - Forte augmentation des aides d'organisation et modernisation des filières due principalement à la mise en place de l'OCM vitivinicole

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières font plus que doubler entre 2009 et 2010 pour un montant de 220 millions.

Les soutiens européens au programme national d'aides quinquennal atteignent le montant de 182 millions, soit une hausse de 198 % portée par deux volets de la nouvelle OCM vitivinicole. Les aides pour la restructuration et la reconversion du vignoble progressent de 109 % et atteignent 103,5 millions. Les aides européennes aux investissements destinées aux entreprises de production et de négoce du programme national s'élèvent à 78,6 millions, soit près de sept fois le montant de 2009.

Les aides nationales (37,4 millions) ont baissé de 3 %. Toutes les aides ont diminué à l'exception des aides suivantes : rénovation du verger (+ 12 %), filière céréales (+ 83 %), et les fruits et légumes (+ 49 %). Certaines aides ont plus que doublé comme les aides aux investissements collectifs ou les aides pour le plan de relance en Corse. Les aides aux entreprises de négoce affectées par la FCO ont quasiment disparu, de même que l'aide aux entreprises exportatrices de porcs touchées par la crise.

#### 1.1.6 - Forte hausse des aides en faveur des actions de promotion et de qualité des produit tant sur le plan européen que national

Les aides pour des actions de promotion et de qualité des produits (124,3 millions) progressent de 35 %.

Après un triplement en 2009, les aides européennes progressent de 64 % en 2010 : elles s'élèvent à 43,5 millions, soit près de cinq fois leur niveau de 2008. L'OCM viticulture est encore à l'origine de cette forte croissance. Les aides à ce secteur pour des actions de promotion en direction des marchés des pays tiers (32,1 millions) sont supérieures de 74 % à celles de 2009. Mais les aides européennes allouées pour développer des actions de promotion bénéficient également aux secteurs des fruits et légumes et des produits laitiers, à l'intérieur de l'UE et vers les pays tiers. En effet, elles sont multipliées par 2 et atteignent 2,2 millions en 2010. Pour des

raisons de calendrier de paiements, les actions de promotion dans les DOM financées par l'Union européenne sont en progression de 19 %.

Les dépenses nationales progressent de 24,7 %. Les subventions de fonctionnement de l'INAO et de l'Agence Bio sont stables alors que celles de la SOPEXA, ADEPTA et autres organisations de promotion à l'international diminuent de 4,7 % pour atteindre 19,3 millions en 2010. Au contraire, la plupart des autres aides nationales progressent, globalement de 58 %. Les aides de promotion à l'international augmentent de 28 % et concernent les fruits et légumes, les vins et les productions animales. Les aides pour la promotion sur le marché national sont également en augmentation, par exemple les aides pour la promotion des vins et du cidre sont multipliées par 10, pour atteindre 7,1 millions, et celles pour les productions animales sont supérieures de 79,1 % à celles de 2009 soit 5,1 millions malgré le recul de ces aides pour les secteurs cunicole et équin qui ne trouvent pas toujours leur propre financement.

### 1.1.7 - Stabilité de l'aide alimentaire européenne et réduction de l'aide nationale

L'aide alimentaire (101 millions) est en retrait de 12 % par rapport à 2009. Les aides européennes diminuent légèrement (-2 %) pour atteindre 91 millions en 2010. La stabilité prévaut pour les programmes européens en faveur des personnes les plus démunies (78 millions).

Les paiements pour le beurre et le lait écrémé en poudre (51,7 millions) augmentent de 7,1 %, ceux pour les céréales sont stables alors que pour le sucre blanc ils reculent de 33,5 %.

La réduction de 59 % des aides nationales porte leur montant à 9,1 millions soit le niveau le plus bas jamais atteint. Les aides à l'achat de produits animaux pour les plus démunis, particulièrement élevées en 2009, se rétractent de 61 % et le programme de distribution de lait aux écoles diminue de 7,1 %. Bien qu'en hausse de 31,2 % par rapport à 2009, les aides liées à la coopération technique (0,8 million) sont en baisse de 66% par rapport aux versements effectués en 2007 comme en 2008.

### 1.1.8 - La gestion des aléas de production et allègement de charges dépassent le milliard du fait du PSEA

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges progressent de 61 %. Avec 1,1 milliard en 2010, les paiements effectués pour ces aides sont pour la première fois plus importants que ceux attribués pour les aides liées aux produits.

Pour permettre aux agriculteurs de faire face à des situations particulièrement défavorables pour la trésorerie de leur exploitation et de leur revenu, l'Etat a mis en place en octobre 2009 un Plan de soutien aux exploitations agricoles (PSEA) qui comprend plusieurs dispositifs, et notamment : prêts de trésorerie, bonification d'intérêts, allègement de charges financières et sociales et Dispositif d'Accompagnement spécifique des Agriculteurs (DACs). Par ailleurs des aides continuent à être versées pour répondre à des crises ponctuelles.

Jusqu'à présent ces dépenses de gestion des aléas de production et d'allègement de charges étaient exclusivement financées par l'Etat. Pourtant, fin 2009, l'Union européenne a mis en place une aide exceptionnelle de 300 millions, dont près d'un sixième a bénéficié à la France soit 49,2 millions, en faveur des producteurs laitiers durement touchés par la crise. Cette aide a été versée dans le cadre du plan de soutien européen au secteur laitier, pour les producteurs qui ont subi une baisse de prix du lait d'au moins 10 % entre 2008 et 2009.

En outre, compte tenu de la crise économique actuelle, l'Union européenne a modifié temporairement le régime des aides d'Etat afin de permettre le versement de 15 000€ maximum par agriculteur, au lieu des 7 500€ autorisés par les aides de minimis. Ces aides peuvent être octroyées jusqu'à la fin 2010, notamment avec le PSEA.

#### • Les compensations des exonérations de charges sociales en augmentation en 2010

En 2010, les compensations des exonérations de charges sociales versées à la CCMSA s'élèvent à 507 millions. Ces aides sont hors du dispositif du PSEA qui comprend également des exonérations de charges sociales. Ces aides en augmentation de 7,3 % concernent notamment :

- l'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels ou demandeurs d'emplois : 476 millions. Ces exonérations concernent essentiellement les travailleurs occasionnels du secteur des fruits et légumes ;
- l'embauche en CDI ou la transformation de CDD en CDI par les groupements de main d'œuvre agricole : 8,03 millions ;
- le contrat vendange : 13,62 millions ;
- l'embauche de jeune de moins de 26 ans : 2,1 millions.
- des taux réduits pour l'emploi des travailleurs occasionnels et demandeurs d'emplois dans des secteurs d'activité étendus aux entreprises de travaux agricoles et ruraux pour un montant de 6,8 millions.

- **Le Fond d'Allègement de Charge (FAC) stimulé par le PSEA**

En 2010, les paiements au titre du FAC atteignent 203,5 millions. Dans le cadre de l'enveloppe attribuée, le FAC intervient sous forme de prise en charge d'intérêts sur les échéances des prêts bancaires professionnels à long terme (hors prêts fonciers), d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés et non bonifiés. Le PSEA aura permis de financer 158,4 millions (77,8 % du FAC en 2010). Ces aides exceptionnelles ont concerné des prêts non bonifiés à destination des exploitations agricoles (151,3 millions) et les Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) (5,1 millions). Plus de 69 000 agriculteurs en ont bénéficié. Le FAC intervient également pour des crises ponctuelles (hors PSEA) telles que : exploitations fragilisées des secteurs laitier (32,2 millions), fruits et légumes (7,6 millions), porcins (2,5 millions), la tempête Xynthia (2,2 millions). Concernant le FAC mis en place pour les inondations dans le Var, peu de dossiers ont été déposés du fait de dispositif alternatif d'indemnisation (assurances activées suite à l'arrêté de catastrophe naturelle).

La prise en charge des intérêts des prêts de trésorerie en vue de la reconstitution du fonds de roulement des exploitations, prévue par le PSEA, s'élève à 75,8 millions. Les établissements de crédits ont accordé des prêts de trésorerie à un taux maximum de 3 %. L'Etat verse aux agriculteurs, en une seule fois, une aide représentant 1,5 point d'intérêt (2 points pour les jeunes agriculteurs). Plus de 70 000 agriculteurs en ont bénéficié en 2010.

- **Mise en place du DACS et allègements de charges sociales**

Le dispositif DACS concerne les agriculteurs dont la situation financière a été fragilisée par la crise et qui disposent de faibles revenus. Le DACS a été doté d'une enveloppe de 125 millions qui se décompose en deux volets : des allègements de charges sociales et la prise en charge d'intérêts de prêt bonifié. Pour pouvoir bénéficier du DACS, un audit simplifié de l'exploitation a été réalisé afin de vérifier qu'elle remplisse bien les critères du dispositif en terme de viabilité. Les audits ont été pris en charge par l'Etat à concurrence de 1,8 million. Pour les prises en charge des intérêts, le montant versé pour les exploitations retenues a été de 10,4 millions. Il reste à verser à ce titre 40,6 millions en 2011. Au total 55 000 dossiers auront pu bénéficier du DACS.

Concernant l'allègement de charges sociales dans le cadre du DACS, le montant transitant par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) est de 49,7 millions en 2010. En 2009, 50 millions d'aides sociales ont été versées à la MSA (hors DACS) dans le cadre du PSEA. Ainsi 99,7 millions aides sociales auront été octroyées dans le cadre du PSEA.

Au final sur un montant de 394,3 millions engagés fin 2010 pour le PSEA, 346,6 millions auront été consommés soit 88 % du dispositif.

- **Le Fond National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA), l'assurance récolte et les remboursements sur la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) en hausse en 2010**

En 2010, l'Etat augmente de 50 % sa participation au FNGRA (ex Fond National de Garantie des Calamités Agricoles - FNGCA). Après une année blanche en 2009 en ce qui concerne la contribution de l'Etat pour les calamités, celle-ci est de 32,8 millions. Le FNGRA est dorénavant abondé en gestion par l'Etat, en tant que besoin, conformément aux règles établies par la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP). S'agissant de l'assurance récolte, l'Etat y participe à hauteur de 26 millions, soit 5,1 % de plus qu'en 2009.

Les remboursements partiels de TIPP sont de 134 millions, soit une hausse de 32,5 %. Il s'agit de reliquats au titre de la TIPP 2008 et de remboursements au titre de 2009.

Dans les DOM, l'aide à la balance, qui aide les producteurs de cannes à sucre à acheminer leurs productions du bout de champ à la balance (21 millions), a été complétée en 2010 d'une aide forfaitaire d'adaptation des sociétés sucrières à la réforme de l'OCM de 10 millions et d'aides à l'écoulement du sucre des DOM pour la Réunion et la Guadeloupe à hauteur de 18 millions, soit une enveloppe globale de 49,5 millions en 2010.

### **1.2- Le développement rural : les dépenses restent stables avec une montée en puissance des aides européennes**

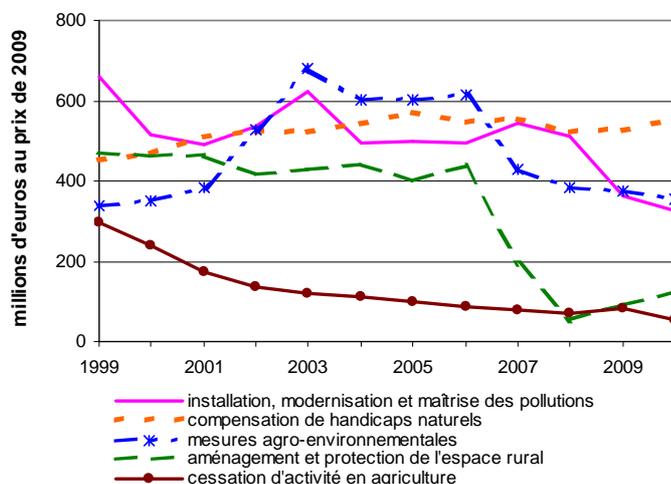
Par rapport, à l'année 2009, les concours publics pour le développement rural, restent stables. Ils passent de 1,486 milliard en 2009 à 1,492 milliard en 2010, soit une hausse de 0,4 % dans un contexte de montée en puissance du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH). La stabilité des aides s'explique en partie par la baisse des installations et donc une baisse de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), Prêts Bonifiés Jeunes Agriculteurs (PBJA), modernisation des bâtiments. Par ailleurs, les reports de paiement des Mesures Agro-Environnementales (MAE), la Prime Herbagère AgroEnvironnementales (PHAE), et des prêts bonifiés de fin d'année à début 2011 a limité la hausse des concours du développement rural.

Le financement national diminue de 10 % (- 82,6 millions) pour s'établir à 737,6 millions alors que le financement européen augmente de 13 % (+ 89 millions) pour s'établir à 754,6 millions et représente près de la moitié des aides au développement rural. L'année 2010 a également connu une montée en puissance du Plan de développement rural dans les DOM avec les premiers paiements sur un certain nombre de mesures.

Une majorité de mesures subisse des baisses en 2010, mais de fortes hausses sont enregistrées sur les dispositifs suivants :

- la prime Herbagère Agro Environnementale (PHAE) : + 28,3 millions ;
- les mesures de compensation d'handicaps naturels (ICHN) : + 29,7 millions ;
- les mesures de l'axe 3, leader : + 33,7 millions ;
- les aides de transformation et commercialisation : + 22,1 millions

Hors mesures forestières, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer) représentent, en 2010, 85 % de l'ensemble des soutiens publics en faveur du développement rural. Ils augmentent de 4 %, passant de 1,223 milliard en 2009 à 1,271 milliard en 2010.



Graphique 5 : Evolution des principaux soutiens au titre du développement rural. Source: Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT /SAFSL/SDABC, 2011, Mai. 22p.

En Corse et dans les DOM, les Plans de Développement Ruraux (PDR) progressent significativement. Ainsi, les dépenses dans les DOM doublent pour passer de 16,8 millions en 2009 à 38,5 millions en 2010 dont environ la moitié au bénéfice de la Réunion. Les dépenses du PDRH de la Corse représentent 19 millions en 2010 et restent stables.

### 1.2.1 - Diminution des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (327,5 millions) diminuent de 8,7 % (- 31,4 millions). Le financement national diminue de 12 % (- 24,2 millions) pour atteindre en 2010, 179,3 millions et le financement communautaire qui est de 148,2 millions baisse lui aussi de 5 % (- 7,2 millions).

Cette baisse est essentiellement due à la crise qui a conduit les exploitants agricoles à réduire ou différer leurs investissements. L'installation des jeunes agriculteurs diminuant surtout à cause la crise du secteur laitier qui générait le plus d'installation. Elle affecte en particulier :

- **La Dotation Jeunes Agriculteurs en baisse en 2010 du fait de la crise économique**

Elle passe de 96,9 millions en 2009 à 81,5 millions en 2010 (- 16 %). La réduction en métropole hors Corse (-16,5 millions) est légèrement atténuée par les hausses constatées en Corse (+ 138 %) et les DOM (où la DJA est quasiment multipliée par quatre). Cette baisse des paiements de la DJA en 2010 correspond à la baisse des installations en 2009 due à la crise économique ; en effet, il existe un décalage entre l'installation et le paiement de la DJA qui intervient après vérification de la réalité de cette installation. La DJA a été versée à 4734 exploitants en 2010 (-19,6 % par rapport à 2009), pour un montant moyen de l'aide de 16 436 euros. De nombreux jeunes ont reporté leurs installations en 2011 compte tenu du contexte économique.

- **Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) en baisse pour la deuxième année consécutive**

On enregistre une baisse de 13,4 millions (102 millions en 2009 à 88,7 millions en 2010). Le nombre de bénéficiaires en 2010 est de 8383 contre 9 643 en 2009. Le dispositif, qui vise à la mise aux normes de bâtiments d'élevage, souffre vraisemblablement de la dégradation de la situation économique qui conduit à différer les investissements relativement lourds.

- **Le Programme de Maîtrise de la Pollution d'Origine Agricole (PMPOA) dispositif bientôt clôturé**

Il donne lieu aux derniers paiements : les engagements ont en effet été clôturés au 31/12/2006. Les paiements diminuent de 25,2 % (- 5,9 millions). La subvention s'élève en moyenne à 12 000 euros par exploitation dont 5 700 euros en provenance du budget de l'Etat.

- **Les bonifications des prêts d'investissement en baisse**

Elles baissent à hauteur de 20,2 % (passant de 96,9 millions en 2009 à 77,3 millions en 2010). Parmi ces bonifications, les prêts de crise pour la restructuration et la consolidation baissent de 78 % (1,5 millions en 2010 contre 5,8 millions en 2009). Cette baisse s'explique par un retard des paiements qui s'effectueront début 2011.

Les prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs (PBJA) sont en baisse du fait de la diminution des installations de jeunes agriculteurs. Ils passent de 61 millions en 2009 à 55 millions en 2010, soit une baisse de 9,8 %.

- **Les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques en augmentation**

En 2010, elles augmentent de 28,7 % pour atteindre 11,7 millions, notamment du fait de l'aide apportée aux retenues collectives collinaires ou de substitution.

- **Légère baisse des soutiens au titre du PVE (Plan Végétal Environnement)**

Ils connaissent une baisse (- 8 %) pour la première fois depuis 2006, date de la création de ce dispositif en faveur de l'environnement. Ces soutiens s'élèvent à 7 millions en 2010. Le nombre de dossiers a également diminué (-30%) entre 2009 et 2010 alors que les financements sont globalement plus élevés du fait de l'augmentation de la part apportée par les autres financeurs (Agences de l'Eau et collectivités territoriales).

- **Lancement du plan de performance énergétique (PPE)**

Avec quelques dossiers engagés en 2009, les paiements en 2010 explosent : on a multiplié par 13,5 le montant des aides payées en 2009, pour atteindre 7,6 millions en 2010. Le PPE s'inscrit dans la continuité des travaux du Grenelle de l'Environnement et vise à encourager l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et la production d'énergie renouvelable.

### 1.2.2 - Chute des soutiens pour la cessation d'activité en agriculture

Contrairement à l'année 2009 qui avait connu une augmentation inédite des crédits relatifs à la cessation d'activité, l'année 2010 est marquée par une diminution du montant de ces aides : elles passent de 81,9 millions en 2009 à 54,5 millions en 2010, soit une baisse de 33,4 %.

En effet, l'Indemnité viagère de départ (IVD), qui représente 85 % des concours publics de cet ensemble, a connu une augmentation en 2009 (+17 millions) du fait d'un versement supérieur à la MSA pour résorber le retard de financement chronique de ce dispositif. L'année 2010 marque un retour à la normale (à 46 millions) dans le financement de cette mesure qui concerne encore 119 718 bénéficiaires, et qui ne compte plus de nouveaux entrants depuis 1990.

Autre dispositif de la cessation d'activité, les préretraites diminuent de 4,2 millions (8,7 millions en 2009 à 4,5 millions en 2010) soit une baisse de 48 %. En effet, la préretraite est maintenue dans les seuls DOM en accord avec les décisions prises dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), entraînant une baisse du nombre de nouveaux entrants (83 en 2010 contre 298 en 2009) ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 1676 en 2010 contre 2 612 en 2009.

### 1.2.3 - Augmentation des concours publics pour la compensation des handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (555,4 millions) augmentent de 5,9% (+ 30,9 millions).

Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du montant versé pour l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) qui représente la plus grande partie de ces aides (98,4 %). La progression de ce dispositif, qui concerne au total 75 départements, est due à la revalorisation des 25 premiers hectares qui est portée à 50% dans l'ensemble des zones défavorisées dans le cadre du bilan de santé de la PAC. Par ailleurs, l'écêtement à 50 hectares de surface fourragère est supprimé. Enfin, des retards de paiements en 2009 ont occasionné un report sur 2010. Le montant de l'ICHN passe ainsi de 516,8 millions en 2009 à 546,5 millions en 2010 (+ 5,7 %). Cependant, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif continue de diminuer et s'établit à 90 874 en 2010 contre 93 220 en 2009 pour un montant moyen de l'aide en augmentation de 7 %.

Les aides pour le pastoralisme augmentent significativement de 27 % pour atteindre 8,9 millions en 2010, soit une hausse de 1,9 millions.

### 1.2.4 - Baisse des mesures agro - environnementales

Comme en 2009, l'année 2010 voit les concours publics versés au titre des mesures agro-environnementales diminuer. Ils enregistrent ainsi une baisse de 5 %, et s'établissent à 354,5 millions en 2010 (- 18,5 millions par rapport à 2009).

- **La Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) en augmentation**

En 2010, le montant total pour la PHAE (250,3 millions) augmente de 12,7 % (+ 28,3 millions). Le nombre de bénéficiaires de la PHAE a augmenté de 16 % et s'élève à 51 822 bénéficiaires. Le taux de co-financement des aides européennes passe à 75 % contre 55 % en 2009. Ainsi, les paiements du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) augmentent de 43,6 % et s'établissent à 175,5 millions (+ 53,3 millions). A l'inverse, les paiements nationaux diminuent de 25,1 % (de 99,8 millions en 2009 à 74,8 millions en 2010). Il faut noter qu'une partie de la PHAE 2010 sera versée en 2011.

- **Très forte baisse des financements liés à la mesure MAE rotationnelle**

Mise en place dans le cadre du bilan de santé de la PAC, elle baisse très fortement (-74,5 %, soit - 8,5 millions). Elle atteint 2,9 millions en 2010. Sur cette mesure, 79 millions sont contractualisés sur 5

ans. Il faut noter que les MAE ont subi des retard de paiement puisqu'au 31/12/10, aucune MAE n'avait été payée au titre de l'année 2010, ce qui occasionnera un report sur 2011.

- **Lancement des autres dispositifs MAE**

En 2010, leurs financements augmentent de 12,6 % soit 7,2 millions supplémentaires pour s'établir à 64,7 millions. Cette augmentation mesurée s'explique pour les mêmes raisons que la MAE rotationnelle, c'est un décalage dans les paiements qui expliquent que l'augmentation ne soit pas plus importante.

- **Fin des dispositifs CAD et CTE :**

Les anciens dispositifs, tels les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), arrivent à terme. Les CAD (36,4 millions) diminuent de 55,3 % (- 45 millions) tandis que les paiements pour les CTE ne sont plus que de 0,3 million.

### 1.2.5 - Hausse significative des soutiens à l'aménagement et la protection de l'espace rural

Les dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural (123,7 millions) augmentent de 39,2 % en 2010. Cette hausse s'observe sur les financements nationaux, qui croissent de 3 % et s'élèvent à 81,5 millions, et les soutiens européens, qui sont multipliés par 4,2 pour atteindre 42,2 millions.

Cela correspond à la montée en puissance de l'axe 3 et de Leader. Les actions sur ces axes du PDRH reposent sur des groupements d'action locaux qui développent progressivement leur activité.

Les mesures en faveur de l'agriculture biologique progressent avec +62,2 % de hausse pour atteindre 16,2 millions soit +6,2 millions en 2010 dans le cadre du Plan de développement rural (d'autres aides à l'agriculture biologique via le Fond Européen Agricole de Garantie (FEAGA) ont été mises en place dans le cadre du bilan de santé de la PAC). Cet effort vise à atteindre l'objectif du Grenelle de l'environnement de 6% des surfaces agricoles cultivées en agriculture biologique à l'horizon 2012.

Enfin, les subventions pour les pôles d'excellence rurale augmentent (+ 13,2 millions pour un total de 43,2 millions). Cette hausse s'explique car 2010 correspond à la fin du financement du premier plan quinquennal des pôles d'excellence rurale. Il y aura encore des paiements en 2011, mais il ne s'agira que de reports de paiements. En 2010, la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) a relancé un appel à projets pour le nouveau plan quinquennal. Jusqu'en 2013, ces aides financées par le Fond National pour l'Aménagement et Développement des

Territoires (FNADT) et le Compte d'Affectation Spéciale au Développement Agricole et Rural (CAS-DAR) seront en baisse car les premiers versements de ces aides n'interviendront qu'après validation des projets, soit deux ans après le lancement de l'appel à projets.

### 1.2.6 - Très fort investissement sur les aides à la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Les concours publics en faveur de la transformation et la commercialisation des produits agricoles sont multipliés par sept par rapport à l'année 2009, qui correspondait à leur plus bas niveau depuis 10 ans. Leur montant en 2010 est de 25,7 millions dont 70 % sont financés par le FEADER. Sur cette enveloppe, 3,5 millions ont été consacrés à l'évolution de l'outil agro-industriel à la Réunion.

Le Fond Stratégiques d'Investissement dans les Industries Agro-Alimentaires (FISIAA) a été multiplié par 13 pour atteindre 4,2 millions en 2010. Le FISIAA qui est un dispositif non co-finançable a permis d'investir dans les pôles de compétitivité en particulier pour les grosses entreprises non éligibles au FEADER, ce dernier ciblant les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Le délai entre l'engagement et la fin des paiements du FISIAA est de deux à trois ans.

L'augmentation très forte en 2010 correspond donc pour partie en complément de paiement de projets engagés en 2009.

### 1.2.7 - Recul des soutiens spécifiques au secteur du cheval

Les financements des activités hippiques sont exclusivement d'origine nationale. Ils représentent, en 2010, 3,4 % de l'ensemble des dépenses pour le développement rural. Suivant la même tendance qu'en 2009, les concours publics pour les activités hippiques diminuent (- 8,3 %), passant de 55,6 millions en 2009 à 51 millions en 2010. Cependant, dans le cadre du bilan de santé de la PAC, les éleveurs de chevaux ont bénéficié de la revalorisation des DPU pour les surfaces en herbe.

En 2010, les Haras nationaux ont fusionné avec l'Ecole nationale d'Equitation pour créer l'Institut français du cheval et de l'équitation. Cette fusion doit conduire à une diminution des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, l'Institut dispose de ressources propres en complément des subventions pour charge de service public allouées par le Ministère en charge de l'agriculture et celui en charge des sports. Il mobilise également des cofinancements des collectivités territoriales. Il a reçu du Ministère, en 2010, 42,1 millions, soit une diminution de 5,3% par rapport à 2009.

Par ailleurs, les crédits destinés au financement des aides à la filière menées via les Haras nationaux et les dépenses finançant les actions nationales en faveur du cheval diminuent de 22 % pour s'élever à 8 millions. Le financement des actions locales de développement de la filière équine augmentent légèrement (+0,03 million pour un montant total de 0,84 million).

### 13- Sécurité des végétaux et des animaux : des aides en progression

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux, 371,9 millions, diminuent de 14,3 %.

La contribution au service public de l'équarrissage (96,8 millions) recule de 37 % en raison de la réduction du périmètre du marché dans le cadre de la libéralisation du service de l'équarrissage. Ce montant correspond à la fois à la subvention de l'Etat et au produit de la taxe d'abattage. Les aides versées pour l'élimination des farines animales, 17,6 millions, baissent de 42 %. Toutes les quantités encore en stock fin 2009 ont été détruites.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (257,5 millions) progressent de 3,4 % par rapport à celles de 2009. Les indemnités d'abattage progressent de 107 %, elles s'élèvent à 86 millions. L'augmentation est prononcée pour les animaux atteints de la tuberculose bovine (+ 42 %) et particulièrement forte pour ceux touchés par la FCO (multiplication quasiment par 5). Les autres aides de lutte contre les maladies animales représentent 148,5 millions soit une baisse de 16,3 % par rapport à 2009. Les soutiens concernant les risques liés aux aliments (hors abattage) représentent 14,1 millions soit 6 % de plus qu'en 2009.

Les aides destinées à la protection des végétaux (23 millions) sont inférieures de 24 % à celles de 2009. En 2010, la construction du laboratoire national de protection des végétaux aura été réalisée pour un montant de 2,6 millions soit une baisse de 74 % des crédits budgétés initialement. Les aides de suivi des risques phytosanitaires atteignent quasiment le niveau de 2009 et s'élèvent à 13,5 millions. Au contraire, les aides qui avaient chuté en 2009 progressent en 2010 : + 12 % pour le contrôle de la production des végétaux, + 1,5 % pour la promotion des modes de production.

### 2- La forêt : des soutiens en hausse avec la mise en œuvre du plan tempête Klaus et le soutien de l'Etat à l'Office National des Forêts (ONF)

L'année 2010 est marquée par l'augmentation des soutiens au secteur forestier en relation avec les paiements relatifs au plan tempête 2009. Ainsi, les soutiens au secteur forestier (484,2 millions) augmentent de 12,2%.

Les mesures forestières du PDRH représentent, en 2010, 68,3 millions, soit 14,1% de l'ensemble des concours publics en faveur de la forêt : cela représente une diminution de 9,3 % par rapport à 2009. Cette baisse est compensée par l'augmentation des mesures hors PDRH, qui augmentent de 16,8 % et passent ainsi de 356,2 millions en 2009 à 416 millions en 2010.

Après une forte augmentation suite à la tempête Klaus en 2009, les aides en faveur du développement économique de la filière bois s'élèvent à 103,8 millions et enregistrent une baisse de 8,6 millions. Le montant des financements dans ce domaine reste relativement élevé en comparaison des montants alloués entre 2005 et 2008, témoignant du souhait de développer la filière par le biais de l'aide aux scieries (un tiers des sciages consommés en France est importé), à l'équipement des entreprises et à l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois Construction Ameublement (FCBA).

Les aides en faveur de la gestion du patrimoine forestier public (205 millions) augmentent de 6,2% (+ 12 millions). Le versement compensateur à l'ONF, qui vise à couvrir les dépenses engagées par l'ONF pour la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités territoriales se maintient à 144 millions à hauteur du contrat d'objectif et de moyens Etat-ONF pour la période 2007-2011.

La compensation partielle par l'Etat de l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles pour le personnel fonctionnaire de l'ONF s'élève à 58,5 millions.

Les subventions exceptionnelles de 13,8 et de 26 millions versées en 2010, visaient à soutenir l'équilibre financier du budget de l'ONF confronté à une importante baisse de ses recettes suite à la dégradation de la conjoncture économique mondiale.

Les aides en faveur de l'amélioration de la gestion des forêts privées (128,2 millions) augmentent de 51 %. Cette hausse s'explique par la mise en place de mesures de reconstitution de la forêt au profit de propriétaires forestiers dans les trois régions sinistrées par la tempête Klaus (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). Ces mesures ont été financées par un fonds de concours européen d'un montant de 58 millions. Les premiers paiements des charges de bonification des prêts

souscrits à la suite de la tempête Klaus ont eu lieu mais restent marginaux (135 493 euros en 2010). Les paiements au titre du plan Chablis 1999 atteignent 33,4 millions en 2010. Les autres mesures, principalement en faveur de l'investissement sylvicole, sont quant à elles en augmentation puisqu'elles passent de 12 millions à 15,2 millions et s'inscrivent dans le cadre du PDRH.

Par ailleurs, la subvention pour charge de service public versée au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) se maintient à 17,6 millions

Les aides en faveur de la prévention des risques baissent légèrement (-3,4 %) pour atteindre à 39,5 millions en 2010. Elles correspondent principalement au paiement de subventions aux collectivités pour la défense des forêts contre les incendies, pour prévenir les risques en montagne et pour le fonctionnement des équipes de forestiers sapeurs. Une partie de ces crédits est versée à l'ONF pour réaliser différentes missions de protection.

### 3- L'enseignement et la recherche : des soutiens en légère diminution

En 2010, les concours publics à l'enseignement et à la recherche s'élèvent à 2,35 milliards et augmentent de 0,3 % (+ 6,2 millions). Ces résultats quasiment stables font suite à une augmentation continue depuis 2007 de ces soutiens. Ils représentent 14,4% des soutiens publics à l'agriculture hors protection sociale (contre 14,6 % en 2009) et 34,8 % des crédits nationaux (contre 36% en 2009). Les crédits européens ont, quant à eux, doublé pour atteindre 11,1 millions en 2010.

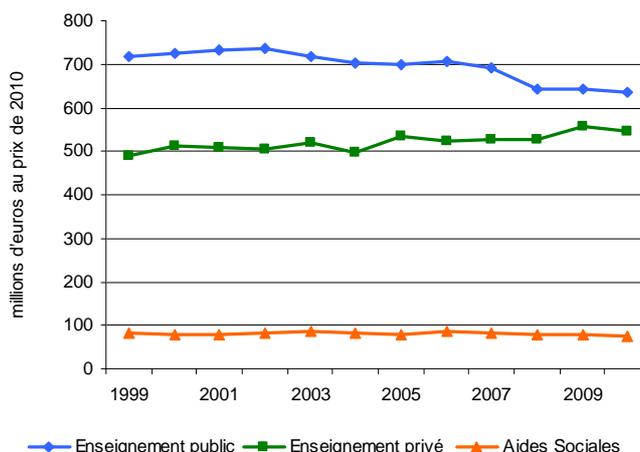
Ces financements sont répartis entre les 3 pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation professionnelle (1,55 milliard) et le pôle recherche (809 millions). Les dépenses du pôle formation continue augmentent de 22,6 % (+ 5 millions) ainsi que celles du pôle enseignement supérieur (+ 4 % soit + 10,2 millions) pour atteindre 261,6 millions alors que les crédits alloués à l'enseignement technique diminuent de 0,6 % (- 7,5 millions) pour atteindre 1,26 milliard. Les dépenses du pôle recherche sont relativement stables à 809 millions (soit -0,2 %).

#### 3.1.1 - Baisse des crédits consacrés à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2009-2010, l'enseignement technique agricole a accueilli 170 867 élèves (contre 171 269 en 2009), soit - 0,2 %. Les effectifs de l'enseignement public (62 413 élèves) se maintiennent quasiment à leur niveau de 2009 (-0,3 %) ainsi que ceux du privé (-0,2 % pour atteindre un effectif de 108 454 élèves). Pour le public,

l'évolution de 2010 confirme la tendance des années antérieures marquée par une décroissance continue des effectifs (-3 % depuis 2006). La part de l'enseignement public est de 36,5 % en 2010 contre 40% en 1999.

Les crédits à l'enseignement technique agricole (1,256 milliard) diminuent de 0,6 %, du fait de la baisse des crédits de fonctionnement des secteurs privé (-1,7 %) et public (-6,2%) après une année 2009 atypique. En effet, les crédits de fonctionnement ont connu en 2009 une augmentation ponctuelle pour rattraper un report de charge pour l'enseignement privé sur les établissements de temps plein et de rythme approprié.



Graphique 6 : Evolution des concours publics à l'enseignement technique. Source: Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT / SAFSL / SDABC, 2011, Mai. 22p.

Les crédits de fonctionnement de l'enseignement public (40,2 millions) concernent principalement la rémunération d'assistants d'éducation. En 2010, le Ministère en charge de l'agriculture finance 1 145 postes d'assistants d'éducation ainsi que le recrutement de 12 assistants chargés d'une mission « éducation santé » et de 70 assistants pour favoriser l'accueil d'élèves handicapés.

Les moyens communs aux deux formes d'enseignement que sont l'organisation et la gestion des examens, l'inspection et le fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole représentent 5 millions en 2010 soit 0,4 % de moins qu'en 2009. Le remboursement à la MSA (2,3 millions) des dépenses d'accident du travail des élèves diminue de 34 %, les actions pédagogiques et la formation continue des personnels des lycées diminuent respectivement de 17 % et 43 %.

Après avoir progressé de 5,8% en 2009, les crédits consacrés à l'enseignement privé sont stables pour atteindre 545,4 millions. La prise en charge des salaires des établissements privés représente 192,4 millions (+ 0,2 %) et finance 4778 Equivalent Temps Plein (ETP) constitués par les personnels contractuels de droit public des établissements d'enseignement agricole privé.

La participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements de temps plein s'élève en 2010 à 137,8 millions (- 5 % par rapport à 2009) et inclut une subvention versée par élève et par an. Le financement des dépenses de fonctionnement des établissements du rythme approprié dépend pour sa part du nombre de postes de formateurs et s'élève à 211,4 millions (- 2 %).

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (75,7 millions) sont stables comme la dotation pour les bourses (73,3 millions). Les dépenses du fonds social lycéen s'élèvent à 2,4 million (+ 7,3 % par rapport à 2009). Le fond social prend également en compte le financement des mesures en faveur de la scolarisation des élèves handicapés en application de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances vis-à-vis de la scolarisation.

### 3.1.2 - Des concours publics à la formation professionnelle dynamisés par les crédits européens

Les soutiens publics à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 27,3 millions. Ils progressent de 22,6 % par rapport à 2009 en prenant en compte le CAS pension et de 42 % hors Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pension.

Les aides de l'Etat (16,2 millions) affichent une baisse (- 0,8 million) alors que celles de l'Union européenne augmentent de 110 % et s'élèvent à 11 millions (dont 7,3 millions pour la Réunion), sous l'effet de la mise en œuvre des mesures du PDRH en faveur de la formation professionnelle. En 2010, ces montants représentent 49 % des soutiens globaux à la formation professionnelle contre 24% en 2009.

Trois actions différenciées sont mises en œuvre. Deux sont financées par le ministère en charge de l'agriculture : l'appui aux centres de formation continue et d'apprentissage en diminution de 4 % (pour atteindre 14,3 millions) et les stages préparatoires à l'installation en recul de 10 % (pour s'élever à 1,9 million) confirmant le repli constaté sur le financement de la DJA au cours des deux dernières années.

L'appui aux centres de formation prend en compte le versement aux Centres de Formation des Apprentis (CFA) et Centres de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA) des charges relatives aux pensions des personnels (9,9 millions) et le financement de diverses actions dont le fonctionnement du CFA d'Aix-Valabre. L'autre CFA à recrutement national (Saint-Gervais-d'Auvergne) relève désormais de la compétence de la région Auvergne. Le financement national concerne également l'appui aux actions de portée générale en matière d'apprentissage (1,4 million), les mesures d'adaptation pédagogique, d'insertion et d'animation et de développement rural (1,9 million)

et en dernier lieu les bourses de stage à l'étranger et la coopération internationale (0,9 million).

Le financement européen concerne uniquement la formation des actifs agricoles.

### 3.1.3 - Hausse mesurée des crédits à l'enseignement supérieur public et stabilisation de l'enseignement supérieur privé

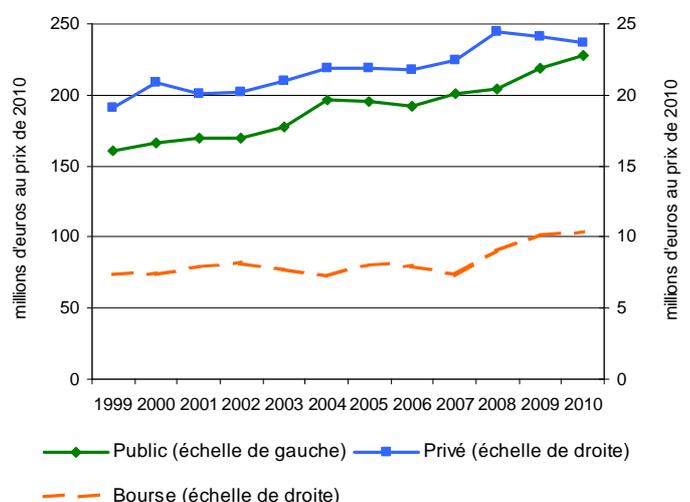
L'enseignement supérieur long agronomique, vétérinaire et du paysage est dispensé par un réseau de 19 établissements (12 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'Etat), qui ont assuré la formation de plus de 13 000 étudiants en 2010.

Ces établissements sont aujourd'hui organisés autour de 7 pôles de compétence qui regroupent sur une même zone géographique les activités de formation, de recherche et de développement.

La politique du ministère en charge de l'agriculture en faveur de l'enseignement supérieur s'articule autour de 4 axes :

- adaptation de l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développement des liens entre les deux niveaux d'enseignement (technique et supérieur) ;
- adaptation des cycles de formation aux exigences de l'ouverture sur l'international ;
- mise en œuvre d'une politique contractuelle entre l'Etat et les établissements publics.

En 2010, les concours publics à l'enseignement supérieur (261,6 millions) augmentent de 4 % (+ 10,2 millions). La variation cumulée sur les trois dernières années représente un soutien supplémentaire de 39 millions.



Graphique 7 : Evolution des concours publics à l'enseignement supérieur. Source: Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT / SAFSL/SDABC, 2011, Mai. 22p.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (228 millions) augmentent globalement de 5 %. Les dépenses salariales et les pensions (171,7 millions) progressent de 5,8 % : +8,3 % pour le CAS pensions pour atteindre 52 millions et +4,7 % pour les salaires, qui s'élèvent à 120 millions. Les personnels de l'enseignement supérieur agricole public représentent 2634 Equivalents Temps Plein Travaillé (ETPT) en 2010. La hausse des dépenses salariales s'explique par la revalorisation du point fonction publique (+ 0,5 %) d'une part, et les mesures catégorielles de mise en place d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires d'autre part.

Les moyens de fonctionnement et d'équipement pour l'enseignement public (55,5 millions) augmentent de 1,7 %.

Cette augmentation s'explique par le transfert des crédits de fonctionnement de l'École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et l'Alimentation (ENSBANA) sur le programme 142 dans le cadre de la création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon).

Par ailleurs, des travaux de mise en sécurité, de maintenance des bâtiments et de mise en accessibilité (obligatoires pour les établissements recevant du public) sont financés avec, pour certains, un cofinancement dans le cadre du Contrat Plan Etat Région (CPER).

Enfin, le projet immobilier pour remettre à niveau l'école nationale vétérinaire de Maison-Alfort se poursuit. Pour ce faire, 15 millions ont été prévus sur 3 ans (2009-2011).

Pour les établissements sous contrat de l'enseignement privé, la dotation de fonctionnement et d'investissement est stable à 23,7 millions pour la deuxième année consécutive. Cette dotation a permis de financer 75 750 heures d'enseignement.

Les aides en faveur des étudiants représentent 10,2 millions dont 9,5 millions sur critères sociaux et 0,7 million pour les bourses de coopération internationale. Ces soutiens sont stables par rapport à 2009 ; 3965 boursiers sur critères sociaux ont bénéficié du dispositif, pour un montant moyen de 2718 €.

#### 3.1.4 - Stabilisation des dépenses en faveur de la recherche et de l'appui technique

Après les hausses successives de 2008 (+6,2%) et de 2009 (+1,5%), les dépenses pour la recherche, le développement et les transferts de technologie se stabilisent en 2010 à 808,9 millions.

Les crédits abondés par le MAAPRAT s'élèvent à 102 millions soit 3,3 % de moins qu'en 2009. Ceux du ministère en charge de la recherche totalisent 706,8 millions (soit + 0,3 %). Au cours des trois dernières années, les soutiens publics à la recherche ont

augmenté de 7,5%, soit une hausse de 56,6 millions par rapport à 2007.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour 643,9 millions et le Centre d'Étude du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts (CEMAGREF) à hauteur de 54,7 millions. Une enveloppe de 8,3 millions a été versée par ce ministère à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui résulte de la fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).

En complément des moyens versés par le Ministère de la recherche, le MAAPRAT a versé en 2010 à l'ANSES 61,2 millions, au CEMAGREF 23 millions, à l'INRA 4 millions et AUX centres techniques ACTIA et ACTA 7,2 millions.

Les autres interventions de ce ministère concernent, d'une part, des projets de recherche en liaison avec les unités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur ou avec les appels à projet dans le domaine agroalimentaire pour 4,4 millions et, d'autre part, la mise à disposition de personnel à la recherche (2,2 millions soit 20,4 % de moins qu'en 2009).

Dans ce dispositif de cofinancement des ministères en charge de l'agriculture et de la recherche, les crédits de l'Inra et du CEMAGREF augmentent respectivement de 0,1 % et 2,1 % alors que ceux de l'ANSES diminuent de 3,8 % conformément au contrat d'objectifs et de moyens qui prévoit que l'opérateur accroît sa part d'autofinancement.

#### 4- Les services généraux en légère hausse en 2010

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère (hors programme 143 « Enseignement technique agricole » et programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »), de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM) mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole, forestière s'élèvent à 1,352 milliard (hors pêche). Elles restent quasiment stables (+ 0,4 %).

Les dépenses de personnel et en fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (212,9 millions) diminuent de 7,5 %. Les dépenses de personnel cumulées de ces trois établissements (143,3 millions) diminuent de 8,1%. Les baisses d'effectif sont importantes à l'ASP avec -13 % (soit - 10,1 millions) et FranceAgriMer avec -3,5 % (soit - 2,6 millions) et résultent de la mise en œuvre de la RGPP. Les frais de fonctionnement des trois

organismes (69,6 millions) baissent de 6,3%. Seule l'ASP diminue fortement ses frais de fonctionnement (- 15,2 %) alors que ceux de FranceAgriMer et l'ODEADOM augmentent respectivement de 5 et 6,5 %. Cette forte baisse des coûts de fonctionnement de l'ASP est essentiellement due au fait de la réduction de 123,5 ETPT.

Les dépenses en personnel et en fonctionnement du ministère (1,14 milliard) enregistrent une hausse de 2,0%. Les moyens de fonctionnement (186,8 millions) progressent de 2 % sous le triple effet du démarrage des opérations du recensement agricole 2010, de la hausse des dépenses d'application informatiques, et de l'effort consenti en matière de politique de rénovation immobilière. Les dépenses de personnel titulaires et de vacances ainsi que les pensions (952,8 millions) augmentent de 2 %. Cette hausse est due à l'augmentation des charges de rémunération du personnel (+ 2,6 %) et des pensions (+5,3%).



LES CONCOURS PUBLICS (en millions d'euros)	2009	2010	2010 / 2009	Etat		UE	
				2010	2010 / 2009	2010	2010 / 2009
<b>AGRICULTURE ET TERRITOIRES RURAUX</b>	<b>11 962,4</b>	<b>12 213,6</b>	<b>2,1%</b>	<b>2 755,1</b>	<b>15%</b>	<b>9 458,5</b>	<b>-1%</b>
<i>Marchés et revenus agricoles</i>	<b>10 042,1</b>	<b>10 349,4</b>	<b>3,1%</b>	<b>1 667,6</b>	<b>34%</b>	<b>8 681,8</b>	<b>-1%</b>
<b>Régulation des marchés</b>	<b>485,0</b>	<b>441,4</b>	<b>-9,0%</b>	<b>204,3</b>	<b>42%</b>	<b>237,0</b>	<b>-30%</b>
Restitutions à l'exportation	129,0	107,3	-16,8%	0,0	-	107,3	-17%
Dépenses d'intervention	80,1	75,9	-5,3%	0,0	-	75,9	-5%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	49,1	49,8	1,4%	0,0	-	49,8	1%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	226,8	208,3	-8,2%	204,3	42%	4,0	-95%
<b>Aides liées aux produits</b>	<b>2 453,3</b>	<b>1 041,9</b>	<b>-57,5%</b>	<b>206,7</b>	<b>-22%</b>	<b>835,2</b>	<b>-62%</b>
PMTVA	734,7	662,4	-9,8%	166,0	3%	496,4	-13%
PSBM	0,0	0,0	-69,4%	0,0	-	0,0	-69%
Prime à l'abattage	152,9	68,9	-55,0%	0,0	-	68,9	-55%
PBC	67,5	2,3	-96,5%	0,0	-	2,3	-97%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 051,4	24,0	-97,7%	0,0	-	24,0	-98%
ADL	0,0	0,0	67,6%	0,0	-	0,0	68%
Autres paiements directs liés aux produits	446,8	284,3	-36,4%	40,7	-60%	243,6	-29%
<b>Maîtrise de l'offre</b>	<b>376,7</b>	<b>95,7</b>	<b>-74,6%</b>	<b>30,9</b>	<b>16%</b>	<b>64,8</b>	<b>-81%</b>
Aide au retrait des terres gel	36,5	0,0	-100,0%	0,0	-	0,0	-100%
Aide à la cessation d'activité laitière	26,6	30,5	14,6%	30,5	15%	0,0	-
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	73,0	47,7	-34,7%	0,4	240%	47,3	-35%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	240,6	17,5	-92,7%	0,0	-	17,5	-93%
<b>Paiements uniques et article 68</b>	<b>5 737,6</b>	<b>7 178,6</b>	<b>25,1%</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>7 178,6</b>	<b>25%</b>
Paiements uniques	5 737,6	6 880,4	19,9%	0,0	0%	6 880,4	-
Paiements article 68	0,0	298,2		0,0	0%	298,2	
<b>Organisation et modernisation des filières</b>	<b>99,7</b>	<b>219,8</b>	<b>120,6%</b>	<b>37,4</b>	<b>-3%</b>	<b>182,4</b>	<b>198%</b>
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	67,0	124,5	86,0%	20,8	22%	103,7	108%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	32,7	95,3	191,2%	16,6	-22%	78,6	593%
<b>Actions de promotion et qualité des produits</b>	<b>91,9</b>	<b>124,3</b>	<b>35,2%</b>	<b>80,8</b>	<b>24%</b>	<b>43,5</b>	<b>64%</b>
<b>Aide alimentaire</b>	<b>114,4</b>	<b>100,9</b>	<b>-11,8%</b>	<b>9,8</b>	<b>-55%</b>	<b>91,1</b>	<b>-2%</b>
<b>Gestion des aléas de production et allègement des charges</b>	<b>683,4</b>	<b>1 146,9</b>	<b>67,8%</b>	<b>1 097,6</b>	<b>61%</b>	<b>49,2</b>	<b>4764%</b>
FNGRA, Bonification, prêts calamités, FAC et Agridiff	558,7	835,3	49,5%	835,3	49%	0,0	-
Autres mesures	23,6	177,6	654,0%	128,4	469%	49,2	4764%
TIPP et TICGN	101,1	134,0	32,5%	134,0	33%	0,0	-
<b>Développement rural</b>	<b>1 486,2</b>	<b>1 492,3</b>	<b>0,4%</b>	<b>737,6</b>	<b>-10%</b>	<b>754,6</b>	<b>13%</b>
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	358,8	327,5	-8,7%	179,3	-12%	148,2	-5%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	81,9	54,5	-33,4%	52,8	-33%	1,7	-48%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	524,4	555,4	5,9%	248,5	6%	306,9	6%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	373,0	354,5	-5,0%	116,7	-31%	237,7	16%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	88,8	123,7	39,2%	81,5	3%	42,2	326%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	3,6	25,7	611,4%	7,8	2224%	17,9	447%
Activités hippiques	55,6	51,0	-8,3%	51,0	-8%	0,0	-
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>434,1</b>	<b>371,9</b>	<b>-14,3%</b>	<b>349,9</b>	<b>3%</b>	<b>22,1</b>	<b>-76%</b>
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	185,1	114,4	-38,2%	114,4	-38%	0,0	-
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	249,0	257,5	3,4%	235,4	51%	22,1	-76%
<b>FORET</b>	<b>431,4</b>	<b>484,2</b>	<b>12,2%</b>	<b>389,0</b>	<b>-1%</b>	<b>95,2</b>	<b>151%</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	112,4	103,8	-7,7%	95,4	-11%	8,4	76%
Gestion du patrimoine forestier public	192,9	205,0	6,2%	205,0	6%	0,0	-
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	85,2	135,9	59,6%	51,6	-4%	84,3	167%
Prévention des risques et protection de la forêt	40,9	39,5	-3,4%	37,1	-6%	2,5	59%
<b>ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE</b>	<b>2 347,8</b>	<b>2 354,0</b>	<b>0,3%</b>	<b>2 342,9</b>	<b>0%</b>	<b>11,1</b>	<b>101%</b>
Enseignement technique	1 263,7	1 256,2	-0,6%	1 256,2	-1%	0,0	-100%
Apprentissage, formation continue et autres	22,3	27,3	22,6%	16,2	-5%	11,1	110%
Enseignement supérieur	251,4	261,6	4,0%	261,6	4%	0,0	-
Recherche, développement et transfert de technologie	810,4	808,9	-0,2%	808,9	0%	0,0	-
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>1 347,8</b>	<b>1 352,5</b>	<b>0,4%</b>	<b>1 347,1</b>	<b>0%</b>	<b>5,5</b>	<b>53%</b>
Personnel	1 090,3	1 093,7	0,3%	1 091,4	0%	2,3	61%
Autres frais de fonctionnement	257,4	258,8	0,6%	255,7	0%	3,2	48%
<b>TOTAL</b>	<b>16 089,4</b>	<b>16 404,3</b>	<b>2,0%</b>	<b>6 834,1</b>	<b>5%</b>	<b>9 570,2</b>	<b>0%</b>

Tableau 1 : Evolution des concours publics à l'Agriculture entre les années 2009 et 2010. Source: Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT /SAFLS /SDABC, 2011, Mai. 22p. N.B : Les montants 2009 ont été retraités

## Les concours publics à l'agriculture de 2000 à 2010

CONCOURS (en millions d'euros)	2000 exécuté	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté
<b>Agriculture et territoires ruraux</b>	<b>11 944,3</b>	<b>12 311,1</b>	<b>12 416,3</b>	<b>12 809,9</b>	<b>12 256,1</b>	<b>12 566,0</b>	<b>13 488,9</b>	<b>11 509,8</b>	<b>11 428,8</b>	<b>11 962,4</b>	<b>12 213,6</b>
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>10 329,8</b>	<b>10 028,0</b>	<b>9 998,6</b>	<b>10 178,7</b>	<b>9 851,6</b>	<b>10 068,7</b>	<b>10 848,1</b>	<b>9 346,7</b>	<b>9 320,7</b>	<b>10 042,1</b>	<b>10 349,4</b>
Régulation des marchés	2 330,2	2 016,1	1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 048,6	787,6	624,3	485,0	441,4
Aides liées aux produits	7 017,7	6 941,9	7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 453,3	1 041,9
Maîtrise de l'offre	527,9	585,9	570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	376,7	95,7
Paiements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6
Organisation et modernisation des filières	100,8	128,9	186,6	150,7	179,7	136,2	180,4	94,5	122,2	99,7	219,8
Actions de promotion et qualité des produits	90,0	119,5	108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	91,9	124,3
Aide alimentaire	130,7	128,2	94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	114,4	100,9
Gestion des aléas de production et allègement des charges	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	683,4	1 146,9
<b>Développement rural</b>	<b>1 468,5</b>	<b>1 863,6</b>	<b>1 985,7</b>	<b>2 232,0</b>	<b>2 108,9</b>	<b>2 229,3</b>	<b>2 240,4</b>	<b>1 808,3</b>	<b>1 678,5</b>	<b>1 486,2</b>	<b>1 492,3</b>
Installation, modernisation et maîtrise des pollutions	364,8	366,6	394,4	489,3	377,3	459,3	464,4	524,2	503,0	358,8	327,5
Cessation d'activité en agriculture	200,9	145,7	119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	81,9	54,5
Compensation de handicaps naturels	2,6	424,5	448,5	461,7	489,2	527,5	516,4	535,0	517,6	524,4	555,4
Mesures agro-environnementales	290,9	327,3	457,7	602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	373,0	354,5
Aménagement et protection de l'espace rural	385,4	393,5	362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	52,1	88,8	123,7
Transformation et commercialisation des produits agricoles	81,3	60,0	74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,6	3,6	25,7
Activités hippiques	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>146,1</b>	<b>419,5</b>	<b>431,9</b>	<b>399,3</b>	<b>295,5</b>	<b>268,1</b>	<b>400,5</b>	<b>354,8</b>	<b>429,6</b>	<b>434,1</b>	<b>371,9</b>
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	1,6	(0,7)	19,0	37,2	29,7	38,7	207,2	177,6	247,7	249,0	257,5
<b>Forêt</b>	<b>182,1</b>	<b>223,6</b>	<b>243,6</b>	<b>225,1</b>	<b>231,5</b>	<b>353,5</b>	<b>351,0</b>	<b>376,1</b>	<b>375,0</b>	<b>431,4</b>	<b>484,2</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	179,5	223,5	242,8	223,8	229,7	62,0	29,3	47,2	42,5	112,4	103,8
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	151,1	162,8	165,6	180,4	192,9	205,0
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	2,5	0,1	0,8	1,3	1,4	101,4	106,5	109,9	98,2	85,2	135,9
Prévention des risques et protection de la forêt	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	39,0	52,4	53,4	53,9	40,9	39,5
<b>Enseignement et recherche</b>	<b>351,5</b>	<b>360,6</b>	<b>359,4</b>	<b>414,1</b>	<b>421,7</b>	<b>1 506,2</b>	<b>2 187,4</b>	<b>2 246,0</b>	<b>2 286,0</b>	<b>2 347,8</b>	<b>2 354,0</b>
Enseignement technique	131,5	133,1	140,0	143,3	146,9	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,7	1 256,2
Apprentissage, formation continue et autres	0,1	0,5	1,0	3,1	2,7	14,4	21,0	20,5	19,7	22,3	27,3
Enseignement supérieur	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6
Recherche, développement et transfert de technologie	58,0	59,2	46,7	85,3	69,1	78,7	721,7	752,3	798,8	810,4	808,9
<b>Service généraux</b>	<b>1 164,6</b>	<b>1 228,5</b>	<b>1 237,6</b>	<b>1 268,2</b>	<b>1 256,2</b>	<b>1 319,7</b>	<b>1 402,0</b>	<b>1 404,5</b>	<b>1 413,9</b>	<b>1 347,8</b>	<b>1 352,5</b>
Personnel	864,1	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 090,3	1 093,7
Autres frais de fonctionnement	300,5	300,1	256,0	263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	257,4	258,8
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>	<b>13 642,5</b>	<b>14 123,9</b>	<b>14 256,8</b>	<b>14 717,3</b>	<b>14 165,5</b>	<b>15 745,4</b>	<b>17 429,3</b>	<b>15 536,4</b>	<b>15 503,7</b>	<b>16 089,4</b>	<b>16 404,3</b>

Tableau 2 : Evolution des concours publics nationaux et communautaires à l'Agriculture entre les années 1999 et 2010. Source: Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT /SAFLS /SDABC, 2011, Mai. 22p.

## Les concours publics à l'agriculture de 2000 à 2010 - Budget NATIONAL

CONCOURS (en millions d'euros)	2000 exécuté	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté
<b>Agriculture et territoires ruraux</b>	<b>2 276,7</b>	<b>2 709,7</b>	<b>2 532,6</b>	<b>2 589,9</b>	<b>2 260,1</b>	<b>2 206,8</b>	<b>2 401,1</b>	<b>2 146,0</b>	<b>2 118,5</b>	<b>2 404,3</b>	<b>2 755,1</b>
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>1 106,4</b>	<b>1 052,1</b>	<b>865,6</b>	<b>915,4</b>	<b>841,8</b>	<b>829,2</b>	<b>1 036,1</b>	<b>873,5</b>	<b>839,9</b>	<b>1 243,2</b>	<b>1 667,6</b>
Régulation des marchés	457,8	256,1	261,6	124,1	164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	144,1	204,3
Aides liées aux produits	273,6	405,2	336,8	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	264,2	206,7
Maîtrise de l'offre	27,8	22,7	16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,7	30,9
Paievements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Organisation et modernisation des filières	100,5	92,2	82,6	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	38,4	37,4
Actions de promotion et qualité des produits	84,1	115,0	105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	65,4	80,8
Aide alimentaire	30,2	53,4	17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	21,9	9,8
Gestion des aléas de production et allègement des charges	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	682,4	1 097,6
<b>Développement rural</b>	<b>1 026,1</b>	<b>1 238,1</b>	<b>1 254,3</b>	<b>1 313,0</b>	<b>1 152,8</b>	<b>1 135,2</b>	<b>993,8</b>	<b>943,7</b>	<b>919,2</b>	<b>820,2</b>	<b>737,6</b>
Installation, modernisation et maîtrise des pollutions	345,9	263,6	244,2	340,0	235,7	288,6	308,3	345,5	305,1	203,5	179,3
Cessation d'activité en agriculture	166,7	122,2	104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	78,6	52,8
Compensation de handicaps naturels	0,0	210,5	228,9	231,2	244,7	264,7	254,7	239,5	233,1	234,7	248,5
Mesures agro-environnementales	143,8	176,9	253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	168,6	116,7
Aménagement et protection de l'espace rural	159,9	266,6	262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	78,9	81,5
Transformation et commercialisation des produits agricoles	67,3	52,2	32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,3	7,8
Activités hippiques	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>144,2</b>	<b>419,5</b>	<b>412,8</b>	<b>361,5</b>	<b>265,5</b>	<b>242,4</b>	<b>371,2</b>	<b>328,9</b>	<b>359,4</b>	<b>340,9</b>	<b>349,9</b>
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	(0,2)	(0,7)	(0,1)	(0,5)	(0,3)	13,0	177,9	151,7	177,5	155,7	235,4
<b>Forêt</b>	<b>167,4</b>	<b>178,4</b>	<b>192,1</b>	<b>165,7</b>	<b>168,6</b>	<b>302,9</b>	<b>291,9</b>	<b>309,6</b>	<b>317,2</b>	<b>393,5</b>	<b>389,0</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	169,1	178,4	192,1	165,7	168,6	46,9	26,6	43,6	35,7	107,6	95,4
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	151,1	153,5	157,9	180,4	192,9	205,0
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	68,3	62,9	59,4	61,6	53,6	51,6
Prévention des risques et protection de la forêt	(1,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	36,6	48,9	48,7	39,4	39,4	37,1
<b>Enseignement et recherche</b>	<b>351,4</b>	<b>360,1</b>	<b>358,4</b>	<b>411,1</b>	<b>419,0</b>	<b>1 503,5</b>	<b>2 184,4</b>	<b>2 244,4</b>	<b>2 283,5</b>	<b>2 342,3</b>	<b>2 342,9</b>
Enseignement technique	131,5	133,1	140,0	143,3	146,9	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,5	1 256,2
Apprentissage, formation continue et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,7	18,0	18,9	17,2	17,0	16,2
Enseignement supérieur	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6
Recherche, développement et transfert de technologie	58,0	59,2	46,7	85,3	69,1	78,7	721,7	752,3	798,8	810,4	808,9
<b>Service généraux</b>	<b>1 153,3</b>	<b>1 228,8</b>	<b>1 233,0</b>	<b>1 258,9</b>	<b>1 253,4</b>	<b>1 317,6</b>	<b>1 399,7</b>	<b>1 401,8</b>	<b>1 411,7</b>	<b>1 344,2</b>	<b>1 347,1</b>
Personnel	862,8	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 088,9	1 091,4
Autres frais de fonctionnement	290,5	300,4	251,4	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	255,3	255,7
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>	<b>3 948,8</b>	<b>4 477,0</b>	<b>4 316,2</b>	<b>4 425,6</b>	<b>4 101,1</b>	<b>5 330,7</b>	<b>6 277,2</b>	<b>6 101,8</b>	<b>6 131,0</b>	<b>6 484,3</b>	<b>6 834,1</b>

Tableau 3 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget NATIONAL entre les années 1999 et 2010. Source: Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT /SAFLS /SDABC, 2011, Mai. 22p.

## Les concours publics à l'agriculture de 2000 à 2010 - Budget COMMUNAUTAIRE

CONCOURS (en millions d'euros)	2000 exécuté	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté
<b>Agriculture et territoires ruraux</b>	<b>9 667,6</b>	<b>9 601,5</b>	<b>9 883,6</b>	<b>10 220,0</b>	<b>9 996,0</b>	<b>10 359,3</b>	<b>11 087,8</b>	<b>9 363,8</b>	<b>9 310,3</b>	<b>9 558,1</b>	<b>9 458,5</b>
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>9 223,3</b>	<b>8 975,9</b>	<b>9 133,0</b>	<b>9 263,3</b>	<b>9 009,8</b>	<b>9 239,5</b>	<b>9 811,9</b>	<b>8 473,3</b>	<b>8 480,8</b>	<b>8 798,8</b>	<b>8 681,8</b>
Régulation des marchés	1 872,4	1 759,9	1 708,4	1 585,8	1 173,5	1 059,9	830,6	534,5	491,5	340,9	237,0
Aides liées aux produits	6 744,1	6 536,7	6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 189,1	835,2
Maîtrise de l'offre	500,0	563,2	553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	350,0	64,8
Paievements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6
Organisation et modernisation des filières	0,3	36,7	104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	60,9	60,2	61,2	182,4
Actions de promotion et qualité des produits	5,9	4,5	3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	26,5	43,5
Aide alimentaire	100,5	74,9	77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	92,5	91,1
Gestion des aléas de production et allègement des charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	49,2
<b>Développement rural</b>	<b>442,3</b>	<b>625,5</b>	<b>731,4</b>	<b>919,0</b>	<b>956,2</b>	<b>1 094,1</b>	<b>1 246,6</b>	<b>864,7</b>	<b>759,3</b>	<b>666,0</b>	<b>754,6</b>
Installation, modernisation et maîtrise des pollutions	18,9	103,0	150,1	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	155,3	148,2
Cessation d'activité en agriculture	34,2	23,5	14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	3,3	1,7
Compensation de handicaps naturels	2,6	214,0	219,6	230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	289,8	306,9
Mesures agro-environnementales	147,2	150,4	204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	204,4	237,7
Aménagement et protection de l'espace rural	225,4	126,9	99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,6	9,9	42,2
Transformation et commercialisation des produits agricoles	14,0	7,8	42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,5	3,3	17,9
Activités hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>19,1</b>	<b>37,8</b>	<b>30,1</b>	<b>25,6</b>	<b>29,3</b>	<b>25,9</b>	<b>70,2</b>	<b>93,2</b>	<b>22,1</b>
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	1,9	0,0	19,1	37,8	30,1	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1
<b>Forêt</b>	<b>14,7</b>	<b>45,2</b>	<b>51,4</b>	<b>59,4</b>	<b>62,9</b>	<b>50,7</b>	<b>59,1</b>	<b>66,5</b>	<b>57,8</b>	<b>37,9</b>	<b>95,2</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	10,3	45,1	50,7	58,1	61,1	15,2	2,8	3,6	6,8	4,8	8,4
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	7,7	0,0	0,0	0,0
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	2,5	0,1	0,8	1,3	1,4	33,1	43,7	50,5	36,6	31,6	84,3
Prévention des risques et protection de la forêt	1,9	0,0	0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7	14,5	1,6	2,5
<b>Enseignement et recherche</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,5</b>	<b>5,5</b>	<b>11,1</b>
Enseignement technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Apprentissage, formation continue et autres	0,1	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,3	11,1
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Service généraux</b>	<b>11,3</b>	<b>(0,3)</b>	<b>4,6</b>	<b>9,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,7</b>	<b>2,1</b>	<b>3,6</b>	<b>5,5</b>
Personnel	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	2,3
Autres frais de fonctionnement	10,0	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,2	3,2
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>	<b>9 693,7</b>	<b>9 646,9</b>	<b>9 940,6</b>	<b>10 291,7</b>	<b>10 064,4</b>	<b>10 414,7</b>	<b>11 152,1</b>	<b>9 434,6</b>	<b>9 372,7</b>	<b>9 605,1</b>	<b>9 570,2</b>

Tableau 4 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget EUROPEEN entre les années 1999 et 2010. Source: Concours publics à l'agriculture 2010 définitifs. MAAPRAT /SAFLS /SDABC, 2011, Mai. 22p.

## Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAPRAT, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAPRAT, dépenses du budget de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux et certaines aides sociales (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAPRAT en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction Générale de la Comptabilité Publique<sup>1</sup> (Etat annuel de

"comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence Unique de Paiement (AUP) par chaque organisme payeur, puis à partir de 2009, à l'agence de services et de paiement (ASP). A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés en 2007 par le FEAGA et le FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions

<sup>1</sup> La Direction Générale de la Comptabilité Publique a été supprimée par décret du 3 avril 2008. Elle a été

fusionnée avec la Direction Générale des Impôts au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

## **1. Agriculture et territoires ruraux**

### **11. Marchés et revenus agricoles**

- 111. Régulation des marchés
- 112. Aides liées aux produits
- 113. Maîtrise de l'offre
- 114. Paiements uniques
- 115. Organisation et modernisation des filières
- 116. Promotion et qualité des produits
- 117. Aide alimentaire
- 118. Gestion des aléas de production et allègement des charges

### **12. Développement rural**

### **13. Sécurité sanitaire**

## **2. Forêt**

## **3. Enseignement et recherche**

## **4. Services généraux**